

Duplicate

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

R.P. 0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL:43 53 06 28
CONSULTATION MINITEL:36 29 22 22

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

50 BD FELIX GRAT

53000 LAVAL

V/REF :

N/REF : 71 B 6 / A-669

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 12/06/95. SOUS LE NUMERO A 669.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
ETABLI LE 02.06.1995. RELATIF A LA FUSION PAR ABSORPTION DE LA SARL
FITEC PAR LA S.A.FITECO

CONCERNANT LA SOCIETE
FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
SOCIETE ANONYME
50 BD FELIX GRAT
53000 LAVAL

R.C.S LAVAL B 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER


Fusion-absorption de la SARL "FITEC" par la S.A. "FITECO"

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Roger BOINIERE
Commissaire aux comptes
55 bis quai Sadi Carnot
53000 LAVAL

Fusion-Absorption de la SARL "FITEC" par la S.A."FITECO"

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Messieurs les Actionnaires de la S.A."FITECO",

En exécution de la mission de Commissaire aux apports et à la fusion qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL en date du 15 Mai 1995 je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société "FITEC" dans le cadre de sa fusion avec votre Société.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

a) Sociétés concernées :

- la Société "F I T E C" est une société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, ayant son siège à LE MANS (72000), 95 à 99 avenue Bollée et immatriculée au RCS du MANS sous le numéro B 352 043 384 depuis le 18 Octobre 1989.

Son objet social est l'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Elle a été constituée en Septembre 1989 pour une durée de 50 ans

Son capital est représentée par 1 000 parts sociales de 100 F nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées, détenues uniquement par la Société "FITECO" depuis le 23 Novembre 1994.

- la Société "F I T E C O" est une société anonyme, au capital de 10 130 400 F, ayant son siège à LAVAL (53000), 50 Boulevard Félix Grat et immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro B 557 150 067 depuis 1971.

Son objet social est également l'exercice de la profession d'expert-comptable telle que définie par les textes législatifs et réglementaires.



b) But de l'opération:

Votre Société détenant la totalité des parts sociales de la SARL "FITEC" il est apparu aux dirigeants respectifs des deux sociétés concernées opportun et économique de constituer une structure juridique homogène en intégrant l'activité de la Société "FITEC" dans celle de sa société-mère.

Il s'agit ainsi d'une opération de restructuration interne de groupe.

c) Bases de la fusion:

Pour établir les conditions de l'apport-fusion, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés concernées arrêtés au 30 Septembre 1994.

Ceux de la Société "FITEC" ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 21 Mars 1995.

d) Propriété, jouissance et conditions:

Votre Société aura la propriété et la jouissance des biens apportés à compter du jour de l'approbation de l'opération par votre assemblée générale extraordinaire.

Toutefois, les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er Octobre 1994 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime juridique prévu à l'article 378-1 de la Loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales et sous le régime fiscal de faveur institué par l'article 210-A du CGI.

II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Aux termes du Traité d'Apport Fusion signée à LAVAL le 15 Mars 1995 par les mandataires habilités des deux sociétés concernées, les apports de la Société "FITEC" se résument ainsi :

Actif apporté

Immobilisations incorporelles :	2 008 935 F
Immobilisations corporelles et financières :	147 301 F
Stock :	1 717 F
Créances clients et autres :	1 687 814 F
Disponibilités :	22 153 F
Charges constatées d'avance :	29 069 F

Total actif :	3 896 989 F
Passif pris en charge :	(2 396 989 F)

<u>Actif net apporté :</u>	<u>1 500 000 F</u>

Le détail des apports est mentionné dans le traité de fusion et ses annexes.

Appréciation de l'évaluation des apports

Immobilisations incorporelles:

Elles comprennent essentiellement le droit de présentation de la clientèle suivie par la société "FITTEC".

Elles ont été valorisées à 2 008 935 F, somme correspondant à la valeur de 450 000 F portée à l'actif du bilan au 30/09/94 (ligne "fonds commercial") majorée de l'écart entre la valeur de capitalisation des parts sociales acquises par la Société "FITTECO" en Octobre 1994, (soit 1000 parts x 1 500 F = 1 500 000 F) et le montant des "capitaux propres" résultant du bilan FITTEC au 30 Septembre 1994, soit - 58 935 F.

Cette valorisation qui correspond à 69% du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 93/94 et qui capitalise 6,7 fois le résultat net de cet exercice me semble acceptable.

Immobilisations corporelles :

Elles comprennent le matériel et mobilier de bureau utilisé par la société "FITTEC" dans ses locaux du MANS, ainsi que quelques agencements (cloisons, installation téléphonique) effectués de 1989 à 1994.

Ces éléments sont apportés pour leur valeur nette comptable au 30 Septembre 1994, laquelle peut être considérée comme au moins égale à leur valeur d'utilité.

Eléments de l'actif circulant :

Ils sont apportés pour leur valeur comptable au 30 Septembre 1994 et n'appellent pas d'observation particulière.

Les créances clients se totalisant à 1 729 718 F comprennent 705 102 F de créances douteuses (594 521 F HT) provisionnées à hauteur de 537 814 F.

Passif pris en charge

Il comprend :

- le solde restant dû au 30/09/94 sur deux emprunts respectivement de 100 000 F et 450 000 F contractés par la société FITTEC auprès de la BRO en 1990 et 1993.

le premier emprunt s'est trouvé soldé en Décembre 1994 ; le second se terminera en 2000.

- les dettes d'exploitation habituelles : fournisseurs , dettes sociales et fiscales, et les honoraires sur prestations en cours, considérés comme produits perçus d'avance, pour un montant de 1 037 551 F.

L'actif net apporté ressort ainsi à 1 500 000 F.

En outre, votre Société reprendra rétroactivement l'engagement hors-bilan résultant d'un contrat de crédit-bail mobilier contracté en Mars 1990 auprès de SLIBAIL et portant sur un équipement informatique IBM d'une valeur d'origine de 245 000 F.

Au 30/09/94 il restait à payer 5 loyers mensuels de 5 306,70 F et la valeur résiduelle d'achat en Février 1995 était de 3 450 F.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, selon les normes de la Profession, pour:

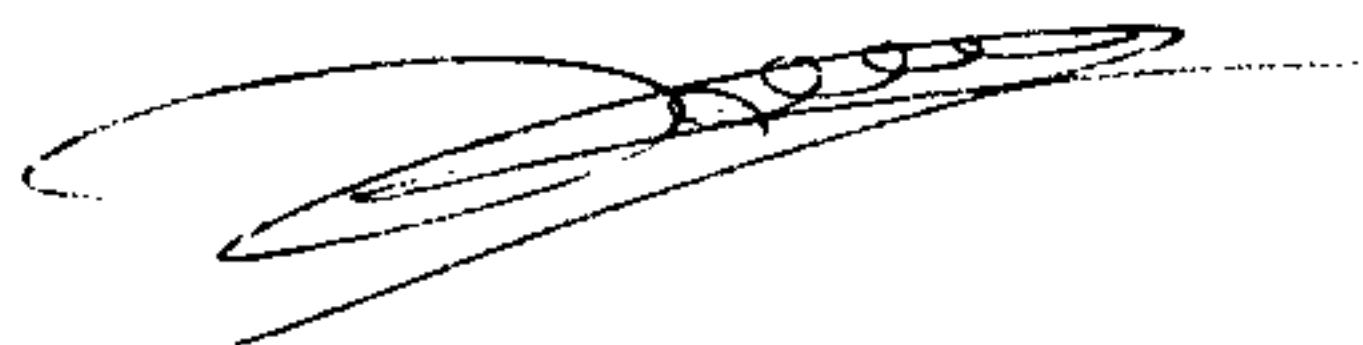
- vérifier la réalité des actifs apportés et passifs pris en charge,
- contrôler la valeur attribuée aux apports;
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

IV - CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport net de la Société "FITTEC" s'élevant à 1 500 000 F.

Votre Société détenant les 1 000 actions composant le capital de ladite Société, pour une valeur d'inventaire comptable de 1 535 000 F, il n'y a pas lieu à échange de droits sociaux, ni d'augmentation de capital de votre Société, mais seulement constatation d'un "mali de fusion" de 35 000 F.

Fait à LAVAL, le 2 Juin 1995
Le Commissaire aux apports



Roger BOINIERE
Commissaire aux comptes